République Française
Département : MEUSE
Arrondissement : Bar-le-Duc
CHANTERAINE - COMMUNE

Procès verbal

Le vendredi 18 septembre 2026 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 10 septembre 2026, s'est réunie sous la présidence de MICHEL LAGABE.

Secrétaire de la séance : MATHILDE GARDIEN

Présents : MICHEL LAGABE, VINCENT BOUCHON, DANIEL THIRIOT, FLORIANE SCHILLINGER, MATHILDE GARDIEN, LUDOVIC MUEL, AMANDINE PROTIN, SEGOLENE HECHT, Virginie HUGUENIN
Représentés : VERONIQUE FOLLIARD représentée par MICHEL LAGABE, Benjamin THIRIOT représenté par DANIEL THIRIOT

Ordre du jour *:*

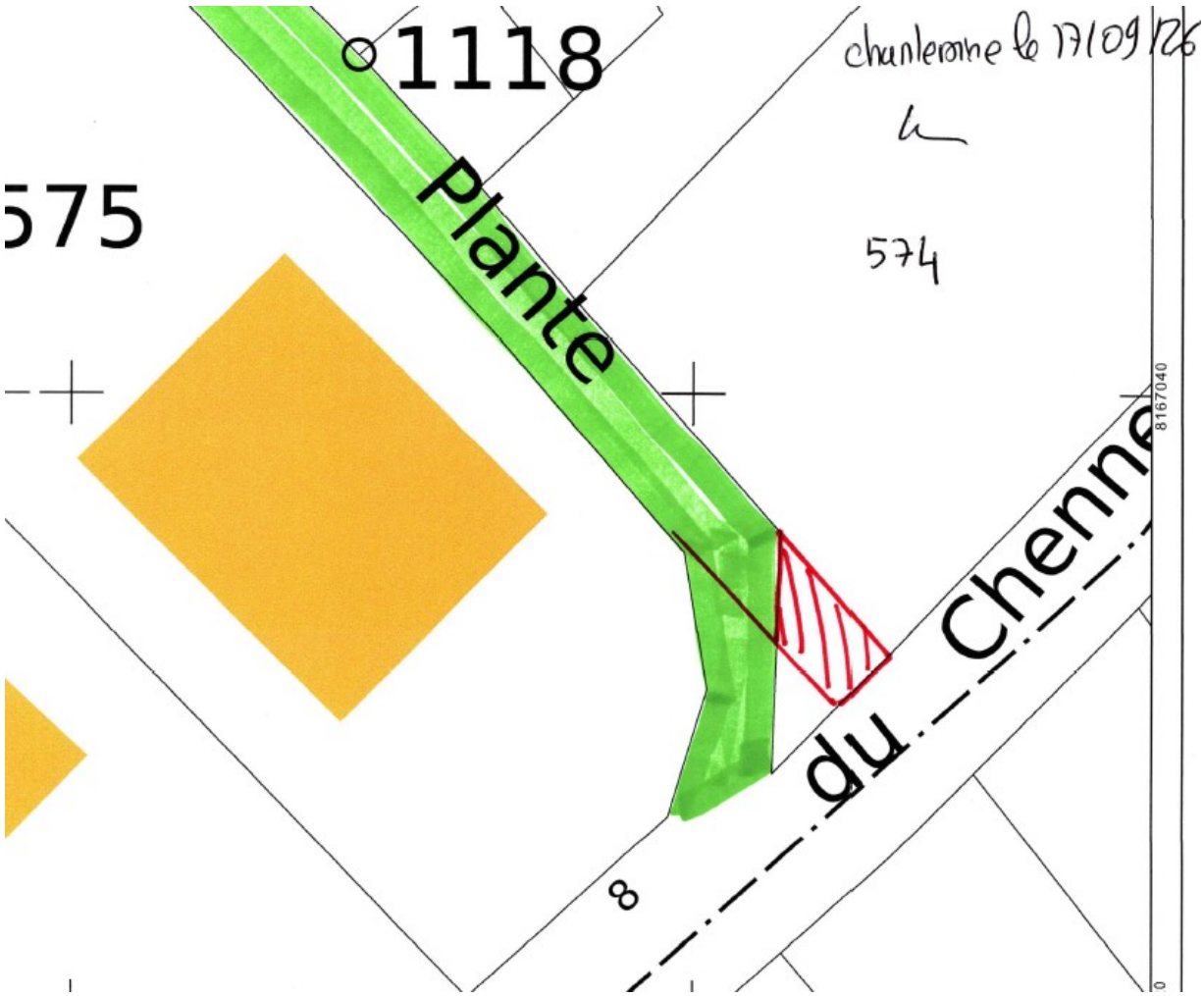
- Validation du rapport Eau, Assainissement, SPANC de la CA pour l'année 2025
- Forêt - ONF :
 • Marquage des coupes pour 2027
 • Affouages 2026-2027 (tarif et règlement)
 • Point travaux
- Travaux :
 • Aménagement place végétalisée à Morlaincourt
 • Travaux église Chennevières
 • Devis réparation toiture lavoir à Oëy
- Feu d'artifice
- Informations et questions diverses

Ouverture de la séance à 20h02

Validation du compte-rendu du 31 juillet 2026 (11 pour/11votes)

M. Le Maire demande à l'assemblée s'il peut rajouter une délibération à l'ordre du jour. Demande acceptée.

Echange de terrain ruelle de la plante- parcelle D 574 (N° DE_2026_049)(*(11 pour/11votes)*
Monsieur Marie, propriétaire du 8 rue du Moulin à Morlaincourt a présenté un courrier de demande d'échange de terrain au conseil municipal. Il s'agit de redresser le bas de la ruelle de la plante afin qu'il puisse aménager l'accès devant sa maison.
Le plan ci-dessous présente en vert le chemin existant et en rouge la partie à échanger.



L'échange concernerait environ 12 à 15 mètres carrés.
M. Marie prendrait à sa charge les frais de bornage et les frais de notaire afin qu'il n'y ait aucun coût à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. Marie à entreprendre les démarches pour échanger la partie de chemin afin de le rendre droit à ses frais. Aucun coût ne pourra être imputé à la commune.

Une nouvelle délibération devra être prise pour autoriser M. le Maire à signer l'échange chez le notaire lorsque le bornage aura été effectué (Nouveaux numéros de parcelles et surfaces exactes)

Rapports 2025 de la communauté d'agglomération sur l'eau, l'assainissement et le spanc (N° DE_2026_050)*(11 pour/11votes)*

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud de présenter pour l'exercice 2025 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, du SPANC et de l'assainissement.

Il appartient à chaque maire de présenter également ce rapport à son conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
PREND ACTE de la présentation des rapports annuels 2025 de la Communauté d' Agglomération Meuse Grand Sud sur l'eau potable, l'assainissement et le SPANC

Forêt-ONF:

Les coupes dépérissantes O20 O21 O22 O23 O24 et C25 ont pu être vendues non sans mal à M. Guiot de Reffroy pour 4200€ TTC. Ces coupes étaient classées invendables par l'ONF (Mises au catalogues permanents). Les élus se sont battus pour qu'elles soient exploitées. Les travaux vont commencer la semaine prochaine.

Les travaux de cloisonnement prévus avec l'entreprise GDA doivent être décalés car deux entreprises ne peuvent pas travailler dans les mêmes parcelles en même temps. Il y aura déjà l'entreprise Guiot. GDA interviendra ensuite.

Monsieur le Maire a demandé à la garde ONF un récapitulatif de l'état de toutes les coupes car il est difficile de suivre où l'on en est. Des coupes vendues il y a 2 ans ne sont toujours pas exploitées...

Monsieur le Maire va demander un rendez vous à l'ONF avec le chef d'unité territorial car les élus ne sont pas contents du travail de l'ONF sur notre commune.

Vincent Bouchon qui a assisté à la réunion des communes forestières rapporte que la commune de Chanteraine n'est pas la seule à se plaindre de l'ONF.

Marquage des coupes 2027 (N° DE_2026_051)*(11 pour/11votes)*

Suite à la réunion de la commission bois qui s'est réunie le jeudi 10 septembre, Monsieur le Maire expose le programme de marquage des coupes 2027.

L'ONF proposait les parcelles :
- C19, C22 C24 O17 en vente en bloc et sur pied.
- O11, O12 et O13 en affouages

La commission bois propose de suivre la proposition de l'ONF

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le programme de marquage 2027 tel que validé par la commission bois. C'est à dire :
- C19, C22 C24 O17 en vente en bloc et sur pied.
- O11, O12 et O13 en affouages

Affouages 2026-2027 (N° DE_2026_052)*(11 pour/11votes)*

Il y a 5 candidats aux affouages cette année.
Les coupes de bois proposées à l'affouage cette année sont : C25 (à terminer) et O12

Le tarif reste identique aux années passées avec un forfait à 35€ pour 5 stères et 7€ le stère supplémentaire.

Les garants sont: Vincent Bouchon, Ludovic Muel et Daniel Thiriot.

Délai d'abattage : 15 avril 2027
Délai de vidange: 30 septembre 2027

Une convocation sera envoyée à chaque candidat pour le tirage au sort des lots.

Convention de passage(N° DE_2026_053)*(11 pour/11votes)*

La commune de Saulvaux a une coupe de bois à sortir par le chemin au dessus du Hangar en bas du village de Chennevières avec éventuellement stockage temporaire sur la place de retournement. Une convention de passage doit être signée. Monsieur le Maire propose au conseil d'autoriser ce passage gratuitement mais avec remise en état du chemin si dégradations.
Le conseil autorise M. le Maire à signer cette convention.

Travaux:

Place végétalisée de Morlaincourt : L'appel d'offre s'est terminé ce jeudi. La Commission d'appel d'offre s'est réunie ce vendredi à 14h pour analyser les offres reçues. Elle n'a pas pris de décision sur le choix des entreprises car la somme des moins-disants est supérieure au montant des travaux fixés. Il faut donc renégocier les tarifs en retirant des options ou en baissant l'exigence sur les matériaux. M. Laflotte va étudier en détails les propositions reçues et proposer des modifications aux entreprises. Une prochaine réunion de conseil sera prévue vers le 9 octobre pour valider le marché. A suivre.

Concernant les demandes de subventions, nous n'avons pas encore reçu toutes les réponses officielles mais nous devrions atteindre 80% de subvention.

Le coordonnateur SPS du chantier a été choisi : M. Bressan pour un montant de 1442.40€ TTC
Durant la durée des travaux la salle des fêtes de Morlaincourt ne pourra pas être louée, les sorties de secours étant condamnées. De plus les entreprises utiliseront les toilettes et la salle de l'ancienne cuisine.

Eglise de Chennevières : Comme nous en avions déjà parlé, la toiture de l'église de Chennevières est à refaire. Une personne du CAUE est venue en décembre 2025 et propose de ne pas refaire que la toiture mais de reprendre également les zingueries, supprimer une cheminée et refaire les vitraux.
Il y a également des vitraux à refaire à Oëy. Ils pourraient être inclus dans ce projet.
Monsieur le Maire demande au conseil s'il est d'accord pour que l'on demande des devis sur ce sujet afin de pourvoir éventuellement faire des demandes d'aides en janvier 2027. Accord du conseil.

Lavoir Oëy: Un devis d'un montant de 818.89€ TTC a été reçu de l'entreprise Duwoye pour la réparation de la toiture du lavoir d'Oëy abîmée par le passage d'un camion non identifié. Devis accepté.

Manifestations

Feu d'artifice: Le feu d'artifice sera tiré à Oëy le samedi 3 octobre à 20h30. Flyer à distribuer.

Opération brioches : Les conseillers passeront pour vous proposer des brioches au profit de l'association de l'Adapeim entre le 9 et le 11 octobre.

11 novembre : Le 11 novembre sera célébré à Oëy le 11 novembre à 11h. La remise des lots pour le jeu des détails de maison aura lieu à cette occasion.

Informations et questions diverses :

- La communauté d'agglomération garde la police de l'eau et l'assainissement, les OMs et des gens du voyage. Les communes garderont les pouvoirs de police de l'habitat, la publicité et la voirie.

Clôture de la séance à 21H08

MICHEL LAGABE
Président de séance

MATHILDE GARDIEN
Secrétaire de séance